

PLR

Les Libéraux-Radicaux Lausanne

Communiqué de presse

Lausanne, le 1^{er} mai 2020

Plan de soutien communal

A l'heure où le déconfinement prend forme et où le Conseil communal va reprendre ses travaux, le PLRL présente une série de propositions pour soutenir l'ensemble des habitants et des entreprises lausannoises.

Dans le cadre du Covid-19, le Conseil fédéral et le Canton ont pris un certain nombre de mesures de soutien. Dans ce prolongement, la Municipalité, et nous le saluons, a rapidement complété ces mesures par le biais de plusieurs décisions subsidiaires bienvenues (locaux commerciaux ou marchés). Toutefois, les conséquences de cette crise vont se faire ressentir au-delà du déconfinement aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. Dans ce contexte, le PLRL s'opposera fermement à toute tentative d'augmentation des impôts, de taxes ou de hausses de tarifs. Notre collectivité doit pouvoir soutenir ses administrés, au moment où ils en auront le plus besoin, en allégeant la barque plutôt qu'en la chargeant.

Dans les semaines à venir, le Conseil communal sera amené à prendre un certain nombre de décisions, dont l'arrêté d'imposition de la ville. A cet égard, le PLRL considère que l'arrêté d'imposition ne devrait être valable que pour une année. En effet, d'un côté, les prochains budget 2021 et comptes 2020 seront fortement marqués par les effets de la crise, de l'autre, les négociations avec le Canton sur la facture sociale devraient apporter des réponses d'ici la fin de l'année. Dans ce contexte, il est d'autant plus important de ne pas convenir d'une durée de validité trop longue pour l'arrêté d'imposition afin de laisser toute la marge de manœuvre à la ville pour réagir.

Toujours dans ce cadre et avec un arrêté valable pour l'année 2020 uniquement, il nous paraît justifié que la ville baisse de 1 point le coefficient d'impôt. Entre les salaires diminués et les rentrées commerciales en moins, la baisse d'impôt constitue le moyen le plus sûr pour apporter une petite bouffée d'air à l'ensemble de la collectivité. Dans le prolongement de ce constat, le PLRL demandera la suppression de la taxe sur les divertissements : un moyen simple et efficace pour favoriser l'accès aux activités culturelles à toute la population et permettre d'augmenter l'attractivité d'un secteur qui a beaucoup souffert de la crise.

Les comptes 2019 devant être également validés, le PLRL émettra formellement le vœu d'une provision de 20 mios. Cette somme, équivalente à près de 4 points d'impôt, permettra de couvrir la suppression de certaines taxes et les baisses inévitables des recettes qui auront des conséquences importantes sur les finances de la ville. Le PLRL préfère donc

valider des comptes 2019 moins performants et permettre, par le biais de cette réserve exceptionnelle, d'atténuer les effets du coronavirus sur les prochains exercices.

Enfin, le PLRL souhaite la création d'un fonds de soutien qui pourrait être alimenté par les dépenses non effectuées en raison du coronavirus. Lesquelles comptent, par exemple, les jetons de présence des séances du Conseil communal, les camps scolaires et le budget de la votation de mai annulés.

Le PLRL ne doute pas que la ville encouragera ces prochains mois une politique d'investissements de relance qui permettra de générer contrats et travaux qui bénéficieront à l'économie. Le PLRL estime cependant qu'il serait judicieux que la ville établisse des priorités - voire même fasse preuve d'anticipation - dans son plan d'investissements pour cibler ses projets. Les investissements qui ne présentent ni une priorité dans le contexte actuel, ni une plus-value conjoncturelle, devront eux être retardés.

De manière générale et compte tenu de l'expérience de la crise, la ville devrait pouvoir tirer un bilan et exploiter les expériences de cette période en matière de télétravail de l'administration et des procédures simplifiées introduites.

Il est dans l'intérêt de toutes les composantes de la collectivité que la ville consente à cet effort qui facilitera un retour à la « normale ».

Pour tous renseignements complémentaires :

Philippe Miauton, conseiller communal et président du PLRL, 079 277 68 41

Matthieu Carrel, conseiller communal et chef de groupe, 079 768 92 66

Mathilde Maillard, secrétaire générale PLRL, 079 699 23 11